|  |
| --- |
| Communiqué de presse |
| Pour la sécurité et l’écologie |
| **L’Inspectorat de l’environnement de l’Union professionnelle suisse de l'automobile** |
| ***Berne, le 12 décembre 2017* – L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) veille au respect des dispositions de protection de l’environnement. Sur mandat des cantons, l’association sectorielle dispose de son propre Inspectorat de l’environnement qui contrôle la gestion des liquides pouvant polluer les eaux et la bonne élimination des déchets chez les membres de l’Union et dans toutes les autres entreprises de la branche automobile et des transports.** |
| Les pouvoirs publics n’ont souvent pas l’argent ni les ressources pour contrôler l’entreposage des liquides pouvant polluer les eaux ou l’élimination des déchets. C’est une mission qui est aujourd’hui assumée de manière centralisée et professionnelle par l’Inspectorat de l'environnement (IE) de l’Union professionnelle suisse de l’automobile. Différentes autorités cantonales ont confié avec succès cette tâche de protection environnementale à l’association sectorielle.  « Plusieurs réflexions clés nous ont amenés à soumettre cette proposition de privatisation : la décharge des cantons qui manquent de temps et de moyens financiers, une uniformisation maximale de l’exécution dans toute la Suisse et la possibilité de proposer une solution extrêmement avantageuse aux propriétaires d’entreprises de transport et automobiles devant être contrôlés », explique Markus Peter, Chef Technique automobile & Environnement de l’UPSA.  **Les non-membres sont également contrôlés**  Mis sur pied il y a déjà plus de deux décennies en coopération avec les cantons d’Argovie, de Soleure, de Saint-Gall et de Zurich, l’Inspectorat de l’environnement est responsable de toute l’administration des contrôles. « Par contre, nous confions la réalisation des contrôles à des entreprises de contrôle sous contrat », précise Markus Peter. Ces entreprises ne contrôlent d’ailleurs pas exclusivement les membres de l’UPSA. Markus Peter : « Notre Inspectorat de l’environnement officiant quasiment comme une organisation à part au sein du secrétariat de l'UPSA, nous devons aussi contrôler les entreprises qui ne sont pas membres de l’UPSA ». Toutes les entreprises de la branche automobile sont donc soumises à ces inspections à savoir les entreprises de réparation automobile, de carrosserie, de peinture, de transport, de machines agricoles et de machines pour le bâtiment. Viennent s’ajouter à cela les centres d’entretien des chantiers ainsi que les centres d’entretien cantonaux et communaux.  **Plusieurs contrôles en une fois pour ne pas gaspiller les ressources**  L’Inspectorat de l’environnement de l’UPSA est en étroit contact avec les cantons partenaires. « Avec les cantons, nous informons les propriétaires des entreprises des obligations et des modes de travail de l’inspectorat ainsi que des entreprises disponibles pour effectuer les contrôles ». Lorsqu’une inspection doit être effectuée, le propriétaire du garage communique l’entreprise de contrôle qu’il a choisie. « Nous préparons tous les formulaires et les mettons à la disposition de l’entreprise de contrôle sélectionnée », explique Markus Peter. C’est la dernière étape pour que le contrôle puisse être réalisé.  L’Inspectorat de l’environnement réalise plusieurs contrôles en même temps afin de réduire au minimum l’administration et la charge pour les entreprises. L’accent est mis sur les eaux usées, les déchets, l’entreposage de liquides pouvant polluer les eaux et l’atelier de peinture. La réalisation des contrôles varie en fonction des cantons. L’Inspectorat de l’environnement de l’UPSA a actuellement conclu un accord de collaboration avec les cantons suivants : Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Grisons, Lucerne, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Schwyz, Thurgovie, Uri, Vaud, Valais, Zoug et Zurich. Le Tessin viendra s’ajouter à cette liste au 1er janvier 2018. |
| **De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique et environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch). **Coordination :** Monique Baldinger, portable 079 673 10 48, e-mail [monique.baldinger@agvs-upsa.ch](mailto:monique.baldinger@agvs-upsa.ch)    ***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***  *Fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui la première association sectorielle et professionnelle des garagistes suisses, dont elle représente les intérêts. Environ 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessionnaires de marque et des entreprises indépendantes, sont membres de l’UPSA. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont environ 8 500 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*  **Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page** |